

**État définitif des suppressions, créations et cartes scolaires du 65,**  
**tel que présenté au Comité Technique du 18 mars 2022**

COLLEGES					
Établissements	Discipline	Suppression de poste		Création de poste	Observations
		Nombre	MCS		
Clg Argeles	Lettres Modernes	-1			Poste vacant
Clg Argeles	Anglais			1	
Clg Argeles	EPS			1	SPEA
Clg Bagnères	Physique Chimie				Transformation d'un poste vacant en SPEA pour DNL anglais
Clg Lourdes	Lettres Modernes	-1	1	1	Transformation en SPEA pour FLE
Clg Lourdes	SVT	-1	1		
Clg Pierrefitte	Musique	-1	1		
Clg St Laurent de N.	Lettres Classiques				Transformation Lettres Classiques en Lettres Modernes
Clg Tbes Desaix	Musique	-1	1	1	Transformation en SPEA
Clg Tbes Pyrénées	Chinois	-1	1		
Clg Tbes Pyrénées	Technologie				Transformation d'un poste vacant en poste à profil DNL Occitan
Clg Tournay	Math/ Physique				Transformation poste PEGC Math-Physique en poste certifié de physique
Clg Tournay	Technologie				Transformation poste PEGC en certifié de technologie
Clg Vic	Cappei (option F)			1	
<b>Total</b>		<b>-6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Solde</b>		<b>-1</b>			

LYCEES					
Établissements	Discipline	Suppression de poste		Création de poste	Observations
		Nombre	MCS		
LGT Jean Dupuy	Lettres Modernes	-1			Poste vacant
LGT Jean Dupuy	Anglais			1	
LGT Jean Dupuy	Phys-Chimie	-1			Départ en retraite
LGT Marie Curie	SVT			1	Complément de service 6h à Séméac
LGT Marie Curie	EPS			1	
LGT Marie Curie	Bureautique	-1			Départ en retraite
LGT Marie Curie	Eco gestion com.			1	
LGT Argeles	EPS	-1			Pour création en collège
LGT Théophile Gautier	Espagnol	-1			Départ en retraite
LGT PMF Vic	Hist-Géo	-1			
LGT PMF Vic	Hist-Géo			1	Poste spécifique DNL Espagnol
<b>Total</b>		<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	
<b>Solde</b>		<b>-1</b>			

DNL= discipline non linguistique en langue étrangère  
 SPEA= poste spécifique académique  
 MCS= mesure de carte scolaire

***Nous pouvons déplorer les nombreuses créations ou transformations de postes en postes spécifiques ou postes à profil cette année.***

**ZOOM Psy-EN « Madame, je ne sais pas quoi faire après le bac ! »**

C'est ce que j'ai pu entendre en tant que professeur référente de terminale au moment tant redouté de la saisie des vœux sur Parcoursup. J'ai donc pris rendez-vous avec la Psy-EN de mon établissement (petite porte à gauche au fond du CDI, lui même au bout du couloir !) Parce-qu'aussi étonnant que cela puisse paraître, je n'y connais rien au métier de Psy-EN et ne suis pas très douée pour le bricolage. Cette année de prof référent m'a au moins permis de mettre le nez dans le vaste dossier du métier de Psy-EN. Et qui de mieux pour éclairer notre lanterne que la directrice du CIO de Tarbes !

Petit point rapide d'une professionnelle sur la situation :

- Diminution de moitié des recrutements de Psy-EN et Directeurs de CIO, postes au concours insuffisants, recrutement de contractuels et de nombreux postes vacants.
- Nouveau mantra du gouvernement : considérer les Psy-EN comme des personnels de santé...donc vaccination obligatoire !
- Place faite aux régions dans l'orientation mais les régions ont des difficultés à rester dans les limites de l'information sur les métiers. Le maître mot reste l'insertion. Notre école ne vise t-elle que cela ?
- Concernant le décrochage scolaire, nous sommes à la fois dans la prévention et l'accompagnement des jeunes dans les établissements scolaires en lien avec les équipes éducatives ET dans la réception des jeunes au CIO une fois qu'ils ont décroché. La crise sanitaire n'a rien arrangé ! Les jeunes en grandes difficultés scolaires sont notre priorité mais avec un secteur d'environ 1500 élèves par collègue, difficile de rendre un travail de qualité !
- Les CIO accueillent aussi les jeunes migrants pour déterminer avec l'aide des enseignantes des UPE2A le niveau dans lequel nous ferons la proposition d'affectation à la DSDEN.

Je rappelle enfin que nous n'avons pas droit aux heures supplémentaires, ni aux IMP et que nous travaillons une partie des vacances scolaires, puisque les CIO ne ferment que du 14 juillet au 21 août environ.

Une dernière chose : merci de ne plus utiliser le terme de Conseiller d'Orientation ! Le décret qui a changé notre fonction pour donner sa pleine importance à notre compétence de Psychologue date maintenant de 2017. Etre psychologue nous permet de nous distinguer des conseillers « de tous poils » qui officient partout, avec souvent une image « d'orienteur » en ignorant la dimension d'écoute, de centration sur le jeune et de neutralité que nous revendiquons haut et fort.

*Isabelle Dulaurier, Psy-EN, directrice du CIO de Tarbes*  
*Frédérique Lemaire, enseignante au lycée Marie-Curie*

### Editorial

#### Des signaux, plus si flous, qui font peur

Nous voilà à quelques jours du premier tour des élections et le contour se fait plus net de ce que risque de devenir le service public d'éducation. Jusque-là flou, dans le lointain, l'image de ce que l'EN est en train de devenir se précise, on pourra bientôt calculer le moment précis de l'impact de la comète. But Don't Look Up !

#### **Petit florilège de ce qui se fait déjà :**

- certains chefs d'établissement à secouer pour obtenir un CA pour la DGH comme à Lannemezan.
- certains chefs qui demandent l'ouverture de postes...mais à profil, conçus pour des collègues chanceux (de la haute couture!)
- vote des DGH : pendant que certains établissements du département subissent de fortes baisses, d'autres se réjouissent d'être mieux lotis...l'esprit de camaraderie sans doute, l'esprit de Pierre de Coubertin si cher à notre ministre et à sa génération 2024 !

- le décret qui permet de déléguer des pouvoirs à la commission permanente et de ne plus mettre au vote l'ordre du jour.

#### **Petit florilège de ce qu'on nous promet :**

- une réforme du collège...ça faisait longtemps ! Si le collège a été le grand oublié de la crise sanitaire il sera le sujet de toutes les attentions pour les 5 ans à venir. De quoi nous plaignons-nous ?
- le retour des maths dans le tronc commun au lycée...mais avec quels profs ?
- une plus large autonomie de gestion et pédagogique des chefs d'établissements avec un recrutement local des personnels. A quand la photo de l'employé du mois dans les halls d'entrée de nos écoles ? Je ne suis, pour ma part, pas assez photogénique !
- un salaire au mérite parce-qu'il est temps de remettre au boulot tous ces fainéants qui encombrant nos salles des profs !
- le numérique à la place de la Langue Vivante 2. No, no es una broma ! Les élèves de 5° auraient le choix entre une LV2 ou du codage informatique.

Les élections arrivent donc à grands pas et malgré un fort attachement aux missions exercées et une culture du service public qui reste bien vivante, beaucoup d'entre nous ressentent une vraie perte de sens des métiers, un sentiment de déclassement.

Mais heureusement, la rue continue de faire trembloter Grenelle. Les mouvements de grève des 13 et 27 janvier ont rencontré un succès inattendu. N'oublions pas les retraités militants et méritants qui battent encore et toujours le pavé pour défendre les droits de tous.

Continuons de nous mobiliser contre l'acharnement libéral qui tente de faire disparaître peu à peu l'école à laquelle on est encore attaché.

#### **Rendez-vous au prochain quinquennat !**

*Frédérique Lemaire, Secrétaire Départementale du Snes65*

TARBES Bastillac PPDC

# P1

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le  
30 mars 2022

#### **SOMMAIRE**

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Maths au lycée/Scandale ORPEA/Citius, Altius, Fortius
- Page 3 : Devinette/Souriez, vous êtes évalués
- Page 4 : Etat des créations et suppressions de postes dans le 65/Zoom Psy-EN

#### **SNES - 65**

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer  
65 000 TARBES  
Tél. 05 62 34 38 24  
Courriel:  
[snes65@toulouse.snes.edu](mailto:snes65@toulouse.snes.edu)

Directeur de la publication:  
Marc Poulou  
CPPAP: n° 0918 S 08025  
ISSN : n°1956-2179  
Imprimé au Siège  
Trimestriel - Prix 1,50 €  
Bulletin n° 74 - mars 2022

## Comment résoudre l'équation des maths au lycée ?

La réforme du lycée portée par Jean-Michel Blanquer a fragilisé l'enseignement des mathématiques, qui sont devenues un enseignement de spécialité (EDS) à partir de la classe de 1ère. Les mathématiques ne subsistent plus dans le tronc commun que comme composante d'un « enseignement scientifique » ; en réalité, ce n'est que de l'affichage car cet enseignement scientifique est assuré essentiellement par des professeurs de physique et de SVT. Aux oubliettes les mathématiques !

La réforme du lycée promue par notre cher ministre Jean-Michel Blanquer, avait un objectif affiché louable : cesser d'enfermer les lycéens dans des filières-couloirs hiérarchisés en fonction de la place des maths, critère dominant de sélection, et réserver les filières scientifiques aux « vrais » scientifiques. En réalité, ce fut un moyen détourné pour économiser des moyens en regroupant en première des élèves de profils différents et ainsi pallier à la pénurie de profs de maths. Le résultat est une baisse incontestable de la qualité de l'enseignement dispensé dès la classe de première et un immense défi à relever puisqu'au niveau première sont accueillis en EDS maths des élèves qui en terminale abandonneront les maths définitivement, prendront l'option maths complémentaires ( 3h ), poursuivront l'EDS ( 6h) en y associant éventuellement l'option maths expertes ( 3h). Cela signifie qu'en première sont regroupés dans la même classe pour suivre le même programme des élèves qui auront en terminale 0h, 3h, 6h ou 9h de mathématiques ! Chercher l'erreur quand on sait que la France est le pays lanterne rouge de l'Union européenne pour les résultats de ses élèves en mathématiques.

Et le désastre ne s'arrête pas là ! cette réforme a fait chuter de 90 % à 59 % la proportion d'élèves suivant un enseignement de mathématiques en terminale. Plus grave, elle se traduit par une chute de 7 % de la proportion de filles qui suivent un enseignement intensif de mathématiques en terminale.

La réintroduction de cette discipline dans le tronc commun s'impose, si l'on veut éviter que des élèves - en particulier des filles - n'excluent précocement cette discipline où elles auraient pu réussir.

*Florence Mirouse et Delphine Gil, professeurs de mathématiques du lycée Marie-Curie*

## Devinette : qui m'a envoyé ce questionnaire de satisfaction ?

Q2.2 Concernant l'accompagnement dont vous avez été bénéficiaire, vous diriez que vous en êtes ?



- Tout à fait satisfait



- Plutôt satisfait



- Pas vraiment satisfait



- Pas du tout satisfait



a- mon garage Peugeot suite à la révision de ma 208



b- ma charmante DRH de proximité



c- mon futur/ex ministre de l'Instruction Publique Jean-Michel B.



## Scandale ORPEA : l'arbre qui cache la forêt

La publication du livre de Victor Castanet « Les Fossoyeurs » a médiatisé la gestion délétère des EHPAD à but lucratif qui privilégie le profit au détriment des résidents, maltraités de façon éhontée. Le débat a aussi mis en lumière l'insuffisance des moyens en personnel : le ratio moyen est 0,6 personnel par résident (plus faible dans le secteur privé) alors qu'il faut un agent par résident pour assurer aux résidents une vie digne et ne pas exercer une « maltraitance institutionnelle ».

Le gouvernement annonce qu'il va faire preuve de la plus grande sévérité et diligenter une enquête. Comment croire en un tel discours alors que, depuis plus de 20 ans, des personnels, des professionnels, des organisations syndicales, des associations, alertent sur la situation des EHPAD, en soulignant combien les conditions de travail imposées aux agents ont des conséquences directes sur la vie des résidents ? De nombreux rapports sur la prise en charge du grand âge dont celui de D. Libault en 2019 sont restés sur les étagères. Le scandaleux abandon de la « Loi Grand Âge et Autonomie » en septembre 2021 a bien montré le mépris du pouvoir sur cette question. Il faut que le secteur pèse le moins possible dans les budgets publics et soit rentable pour les « investisseurs ».

Nous revendiquons un grand service public de l'autonomie : des établissements accessibles sur l'ensemble du territoire, avec du personnel en nombre suffisant correctement formé et rémunéré. La perte d'autonomie doit être prise en charge à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale et dans l'immédiat, il faut une diminution sensible du reste à charge concernant les frais d'hébergement. Pour cela 200 000 embauches sont nécessaires dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile. Pour l'ensemble des EHPAD, nous demandons des contrôles par des services administratifs indépendants des entreprises et des professionnels et une gestion démocratique.

Ces revendications, avec celles de la revalorisation des pensions, de la défense des services publics (dont l'hôpital public), ont été rappelées lors des manifestations de retraités du 24 mars.

*Monique Theulé, S1 des retraités*

## Souriez, vous êtes... évalués !

À la rentrée 2020, a été mis en place un **plan d'évaluation des établissements scolaires** (écoles, collèges, lycées). Ils ont tous vocation à être évalués tous les 5 ans, par tranche de 20% par an. Cette évaluation a pris du retard en raison de la pandémie, les personnels n'ayant pas que ça à faire en ce moment... Elle se déroule en trois phases : une **consultation des acteurs locaux** (enseignants, non enseignants, parents, élèves) avec élaboration d'un rapport d'auto-évaluation, une **intervention d'évaluateurs externes** (Dasen, IPR, IEN, perdurs, enseignants, ...) partant de ce rapport et débouchant sur des **préconisations pour le projet d'établissement**.

Ce faux nez du Nouveau Management Public a été confié au Conseil d'évaluation de l'École (CEE), et a été inscrit dans la loi de 2019 dite « pour une École de la confiance ». Il y a donc **dès le départ deux problèmes** : un **CEE dépendant directement du ministre** qui remplace le plus indépendant CNESCO, et une **loi dont l'article 1er inscrit noir sur blanc une défiance a priori envers les enseignants**, en pointant les notions d'autorité et d'exemplarité, en donnant un sentiment de suspicion à leur égard, en leur rappelant leur devoir de réserve et en leur sous-entendant qu'ils ne devaient pas critiquer la politique de leur ministre.

Quant aux objectifs affichés de cette évaluation des établissements...

- *Faire mieux réussir tous les élèves ?* Difficile de dire le contraire !
- *Améliorer le bien-être dans l'établissement pour les élèves, les professeurs et l'ensemble des personnels ?* Mais qui s'en soucie du bien-être, notamment des personnels, surtout au ministère, surtout en ce moment ?
- *Renforcer la dimension collective, la coopération et le sentiment d'appartenance ?* Alors que l'État fait tout pour casser cette fameuse dimension collective, via entre autres la disparition des CAPA, et l'affaiblissement systématique des corps intermédiaires...

Autres problèmes : les questionnaires-types des « acteurs locaux », non obligatoires, mais en téléchargement sur eduscol, et largement utilisés pour l'instant.

**Si le questionnaire Élève pose parfois des problèmes en termes d'instrumentalisation, le cas du questionnaire Parents est plus grave. N'ayant ni les compétences, ni les attributions, ces derniers sont néanmoins pour partie considérés comme des clients, des évaluateurs potentiels, des auxiliaires d'un flicage généralisé de notre profession.**

Quelques extraits :

- *Selon vous, la quantité d'évaluation et de contrôles en classe est : pas assez importante ? bonne ? trop importante ? sans avis ?*
- *Selon vous, est-ce que les évaluations et contrôles en classe aident votre enfant à progresser ?*
- *Pendant la fermeture de l'établissement en période de confinement ou lors d'éventuelles semaines d'enseignement à distance : votre enfant a-t-il eu du travail scolaire ? Avez-vous échangé par écrit avec des enseignants ? Avez-vous échangé de vive voix avec des enseignants (téléphone, visioconférence) ? Selon vous, votre enfant avait-il trop de travail scolaire ? Une quantité raisonnable de travail scolaire ? Pas assez de travail scolaire ? Dans l'ensemble, étiez-vous satisfait des échanges avec les enseignants ?*

Tout cela en dit long sur **la raison d'être de ces évaluations**. C'est même à se demander si les « préconisations » ne sont déjà pas écrites. Tout cela en dit long aussi sur **la perception de notre métier par le Conseil d'évaluation de l'École, et donc par le ministère**. Cette évaluation, déconnectée de la question des moyens, est une façon de **faire porter à l'établissement la responsabilité des difficultés rencontrées**. C'est aussi une **façon détournée de faire adhérer les personnels aux attentes institutionnelles** qui finiront en projet d'établissement et contrat d'objectifs. D'ailleurs, dans certains établissements, cela fonctionne déjà, et des collègues, peu informés, commencent à tresser la corde qui les pendra.

Alors que faire ? **Boycotter ces réunions chronophages qui ne figurent pas dans nos obligations de service** (à moins bien sûr de figurer dans les deux demi-journées de solidarité) ? **Au risque de laisser la parole aux seuls usagers de l'École** ? Ou bien **amender fortement ces questionnaires** qui n'ont rien d'obligatoire ? Tout est question de rapport de force local.

**Ne nous laissons rien imposer ! Si nous ne défendons pas notre métier, qui le fera ?**

*Marc Poulou, S1 du collège Paul-Valéry de Séméac*